



Estimation et ventilation des frais Année scolaire 2022 – 2023

Chers parents,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret missions du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-après l'estimation et la ventilation des frais réclamés par notre école pour cette année scolaire. **Ces montants se basent sur les prix demandés en 2021-2022 et sont susceptibles d'être adaptés selon les tarifs des fournisseurs.**

Pour respecter au plus près la nouvelle législation sur la gratuité en vigueur depuis septembre 2019, nous avons supprimé certaines dépenses et ajusté d'autres au coût réel. Les prix peuvent être adaptés en fonction du coût réel si changement en cours d'année.

DANS SA MISSION D'ENSEIGNEMENT :

Frais scolaires obligatoires :

Description	Concerne	Quantité	Prix à l'unité
Natation (Entrée + encadrement)	P1 → P6	8 séances/an	3.50€ / séance
Natation (Encadrement) - Abonnement	P1 → P6	8 séances/an	1.50€ / séance
Sorties et animations culturelles, artistiques, musicales, ...	Maternelles		Maximum 49€/an
Sorties et animations culturelles, artistiques, musicales, ...	Primaires		Maximum 50€/an
Classes de dépaysement	P1 → P4	1x / 2 ans	+/- 230€ (sans transport)
Classes de neige	P5 et P6	1x / 2 ans	?

Pour les classes de dépaysement et les classes de neige, il y a la possibilité de faire une épargne pour étaler le paiement.

Frais scolaires facultatifs :

Description	Concerne	Quantité	Prix à l'unité
Revue Averbode (Bonjour, Dauphin, Tremplin, Tirelire, Récits express, ...)	Primaires	1x / an	+/- 45€
JDE	P5 et P6	1x / an	+/- 65€

HORS MISSION D'ENSEIGNEMENT :

Services proposés :

Description	Prix à l'unité
Repas chaud (maternelle)	3.70€
Repas chaud (primaire)	4.70€
Potage	0.50€
Etude dirigées	2.25€
Garderie du matin (de 6h30 à 8h)	1€
Garderie du mercredi (de 13h15 à 15h)	2€
Garderie du mercredi (de 15h à 18h)	3€
Garderie du soir (de 16h30 à 18h)	2€
Supplément garderie du soir (après 18h)	4 €

Un tarif réduit (-50%) est appliqué à partir du deuxième enfant de la famille pour les garderies du mercredi et du soir.

Attention !! La garderie se termine à 18h, tout retard sera facturé (4 €).

Les notes de frais sont envoyées mensuellement par mail et sont à payer sur le compte **BE51 0682 4741 1762** en utilisant **la communication structurée reprise sur le document.**

L'épargne pour les classes de dépaysement et de neige sont à payer **sur un autre compte** en mentionnant les nom et prénom de l'élève (il vous sera communiqué en temps voulu).

Par ailleurs, nous vous informons que les factures impayées les années scolaires précédentes seront reportées. Les trop payés seront déduits des premières factures de l'année ou remboursés si les enfants quittent l'école.

Tout retard de plus de 2 mois entrainera un blocage des services proposés (repas chauds, potage, ...)

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi un échelonnement de paiement peut être demandé. La direction est à votre écoute, par téléphone ou sur rendez-vous, et ce dans la plus grande discrétion.

D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.